

## **Contribution de la FNCC à l'audition du Collège de la Diversité Séance du mardi 28 juin 2016**

### **La reconnaissance de la diversité culturelle**

La diversité culturelle est un fait. Une réalité que l'impératif du respect et de la promotion des droits culturels des personnes, désormais inscrits dans la législation française, exige de prendre en compte par simple réalisme. Une réalité qui est également l'objet d'un accord international, largement rédigé et donc ratifié par la France, celui de la Convention pour la préservation et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Unesco, 2005).

Pourquoi faut-il des lois et un accord international à propos d'un état de fait : la vie culturelle se déploie dans la diversité ?

On peut faire le parallèle avec le réchauffement climatique qui, lui aussi, est un fait. Mais il peine à être reconnu, et donc pris en considération et combattu. La diversité culturelle relève aussi de ce constat. Mais elle reste déniée et demeure l'objet d'un rejet ou du moins d'une certaine méfiance alors qu'elle ne se propose que de décrire notre réalité culturelle. Le réalisme, et donc l'efficacité, impose le recours aux droits culturels afin de tirer les conséquences politiques de la diversité culturelle. Dans les deux cas, il s'agit tout d'abord de nommer les choses, de les voir, car s'aveugler conduira, pour le réchauffement du climat au bouleversement de la planète et, pour la diversité culturelle à l'appauvrissement de la société.

Autre raison de la nécessité de l'inscription dans des textes officiels de la réalité de la diversité culturelle : la force des intérêts économiques et symboliques qui s'opposent à sa reconnaissance. Car en dévoiler la réalité remet en cause des pratiques et des acquis profitables, confortables pour un petit nombre mais dommageables pour la plupart. Ce n'est pas un hasard si les Etats-Unis n'ont pas ratifié la Convention de l'Unesco et ont rechigné à reconnaître l'impact climatologique négatif des activités humaines.

### **Quelle réalité recouvre la diversité culturelle ?**

Et quels avantages acquis sont mis en péril par sa reconnaissance ? La diversité culturelle est par définition multiple.

*A l'échelle du genre*, la promotion de la diversité culturelle suppose le constat d'une inégalité entre les hommes et les femmes. C'est là sans doute son aspect le plus militant, transformateur. Il ne s'agit plus seulement d'un constat mais d'une dénonciation d'une inégalité, plus vive dans certaines civilisations autres que la nôtre, mais également opérante chez nous. Et sur ce point central de la question de la diversité, si l'accord est unanime quant à la nécessité de s'élever contre la discrimination sexiste, il n'est que verbal tant nos sociétés sont structurellement machistes : la moitié de l'humanité reste tenue dans une situation d'empêchement à faire valoir pleinement sa propre dignité culturelle.

*A l'échelle planétaire*, la diversité culturelle, c'est la coexistence de cultures multiples. Une multiplicité qui, pour être préservée et promue, exige la reconnaissance de l'égalité de toutes les cultures. Avec deux conséquences qui expliquent des réticences. En reconnaissant

toutes les cultures, d'une part, les mouvements de concentration de l'économie culturelle et, d'autre part, la volonté d'emprise croissante de certaines cultures sur d'autres se sentent contrariés. En fin de compte, reconnaître la diversité culturelle, c'est accorder le primat de la personne sur le consommateur, de l'identité et de la liberté sur la marchandise, du politique sur l'économique. Telle est la raison de l'article de la Convention de l'Unesco sur la diversité affirmant que les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres – car ils contribuent intimement à l'identité des personnes et des groupes – et donc que les transactions les concernant ne doivent pas être envisagées dans le cadre de la concurrence “libre et non faussée”.

*A l'échelle nationale*, notamment française, la reconnaissance de l'égale dignité des cultures atteint une autre hégémonie. Le temps n'est pas si lointain où l'influence française s'exerçait avec force au-delà des frontières. Pour légitimer cette tendance hégémonique, on revendiquait l'universalité des valeurs de l'art, un art qui ne représente cependant qu'une des très nombreuses formes de la vie culturelle. Bien des civilisations n'ont en effet pas séparé la dimension sensible des autres aspects de l'activité humaine. Bien des peuples n'ont pas inventé le métier d'artiste professionnel. Et en Europe, cette invention date au plus du 18<sup>e</sup> siècle. Ainsi la reconnaissance de la diversité culturelle porte atteinte à la structuration même de notre particularisme qui est de nous penser comme porteurs et source d'universalité.

*A l'échelle démographique*. La diversité culturelle, c'est aussi, désormais, la multiplicité des cultures qui constitue la réalité de notre population. C'est un fait déjà ancien mais que redoublent l'accroissement des mouvements migratoires, l'inclusion européenne, la mondialisation des échanges et l'extraterritorialité de l'espace numérique. Reconnaître la multiculturalité relève du constat sociologique mais soulève en même temps des inquiétudes, voire de l'intolérance, avec la crainte de perdre son identité propre. Et de ce point de vue, force est de constater que, en-deçà des discours, les responsabilités à la tête des institutions et équipements culturels reflètent bien peu la réalité diverse de la population française. Ce “contrôle” non volontaire mais effectif est mis en cause par la reconnaissance de la diversité culturelle et par l'impératif de sa promotion.

*A l'échelle sociale*, enfin, la diversité culturelle impose la reconnaissance de la légitimité des diverses modalités des expressions artistiques et culturelles, qu'elles soient professionnelles ou en amateur. Et aussi la reconnaissance de la variété des esthétiques, savantes comme populaires, écrites comme orales, traditionnelles comme institutionnelles, adultes comme juvéniles. Les politiques culturelles publiques ont déjà pris conscience de cette extension considérable du champ de la valeur culturelle, qui par ailleurs n'interdit aucunement la reconnaissance de l'excellence et du professionnalisme. Elle va aussi dans le sens d'une plus grande participation de tous à la vie culturelle selon un principe que la FNCC a développé dans son document d'orientation politique (2003) intitulé “Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires” qui ajoute à l'impératif de l'accès de chacun et de chacune aux œuvres celui de l'accès à ses propres capacités sensibles.

Ici, la position centrale dont le secteur artistique et culturel professionnel jouit jusqu'à présent dans l'attention des pouvoirs publics, que ce soit sous forme de soutien à la création ou de financement de la médiation, peut être ressentie comme une remise en cause par la reconnaissance de la diversité culturelle. Par ailleurs, certains craignent l'instauration d'une sorte de relativisme où tout se vaudrait et la fin du pouvoir prescriptif des “experts”. La crainte n'est pas sans fondement. Mais la prise en compte de cette diversité ne fait rien d'autre que d'affirmer la liberté des personnes : la création ne saurait être l'apanage d'un petit nombre. « *La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner* », dit la Déclaration de l'Unesco sur les politiques culturelles (Mexico, 1982). Les professionnels ont bien entendu leur place – éminente sans aucun doute – dans cette circulation sensible, mais ils ne détiennent pas le monopole de la création des valeurs symboliques.

### **Résister à l'uniformisation, gage de rapports pacifiés.**

Une autre approche de la diversité culturelle consiste à considérer les conséquences de sa non-reconnaissance : l'uniformisation et les tensions qu'elle engendre.

*A l'échelle planétaire.* Les rapports de domination géopolitiques et marchands tendent peu à peu à faire éteindre les traditions minoritaires, les cultures de nations et de communautés les plus fragiles. De la même manière que disparaissent les langues, une très grande part du patrimoine culturel de l'humanité est menacée, avec pour conséquence la standardisation de l'imaginaire et l'appauvrissement de la pensée. Reconnaître la diversité, c'est mobiliser la volonté politique pour résister à l'uniformisation. Mais aussi prendre la mesure d'un monde multipolaire, gage de rapports pacifiés.

*A l'échelle nationale.* La multiculturalité constitue la réalité de la société française. Permettre et favoriser l'expression de la diversité culturelle permet préserver la confrontation pacifique des valeurs et des héritages et de transformer la crainte identitaire qu'elle suscite en partage de la richesse symbolique. Là encore, résister à l'uniformisation s'avère être la condition de la cohésion sociale entre personnes d'origines diverses.

*A l'échelle de la société.* Le soutien public à la culture a longtemps consolidé l'ordre symbolique des rapports d'inégalités économiques, incitant tous les segments socio-professionnels de la société à reconnaître les valeurs des classes les plus favorisées, l'argument tacite étant que là se situaient les "grandes œuvres de l'esprit" et donc que tous devraient pouvoir y avoir accès. Si cet accès reste éminemment souhaitable, la démocratie suppose, d'une part, que l'intégralité des productions culturelles devienne l'objet de la reconnaissance publique et, d'autre part, que la capacité sensible de chacun soit versée à l'imaginaire partagé. On sait aujourd'hui que la liberté culturelle se traduit par l'éclectisme des goûts et des pratiques, ce que le sociologue Bernard Lahire a appelé la faculté de s'adonner à la "dissonance" culturelle. Même si on peut raisonnablement douter que l'égalité culturelle puisse s'instaurer au sein de l'inégalité socioéconomique, la perspective d'émancipation que porte la culture doit être offerte à tous pour que chacun et chacune vive son héritage culturel propre mais aussi et surtout pour qu'il-elle puisse s'en dégager. Promouvoir la diversité culturelle favorise la liberté. Une reconnaissance de la dignité de chacun et chacune qui là encore contribue à la cohésion sociale.

*A l'échelle de l'humanité.* La nécessité de travailler à l'égalité culturelle des hommes et des femmes met également la diversité culturelle au service de la résistance à l'uniformisation et, par-là, de la tolérance et de l'apaisement d'une violence symbolique qui est la matrice de toutes les autres. Cette dernière dimension de la diversité culturelle recoupe l'intégralité des autres, que ce soit à l'échelle des peuples, des sociétés ou des personnes.

**La FNCC  
27 juin 2016**